

COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE LA SOCIÉTÉ REVIVAL – CASTINE-EN-PLAINE
Compte-rendu de la réunion du 19 juin 2024

La commission de suivi de site de la société REVIVAL s'est réunie à la préfecture du Calvados le vendredi 19 juin 2024 à 15h30, sous la présidence de M. Stéphane SINAGOGA, secrétaire général.

Participaient à la réunion les membres suivants :

- M. Laurent PALIX, responsable de l'équipe déchets et sites pollués, DREAL
- Mme Marie-Laurence ROUX, représentant l'Agence Régionale de Santé
- Mme Florence BOUCHARD, maire de Castine-en-Plaine
- Mme Florence BOULAY, maire de Le Castelet
- M. Michel HORN, président du groupement régional des associations de protection de l'environnement (GRAPE)
- M. Brahim BOUFROU, président de l'Association Rocquancourt Environnement et Urbanisme (AREU)
- M. Emile CONSTANT, représentant le comité régional d'étude pour la protection et l'aménagement de la nature (CREPAN)
- M. Benoît DESSEAUX, directeur région Normandie – REVIVAL
- M. Thomas OBIN, responsable exploitation site – REVIVAL
- M. Vincent PAGNY, service HSE - REVIVAL
- M. Christophe CHARLES, salarié – REVIVAL
- M. Michael JAME, salarié – REVIVAL
- M. Stéphane JACQUELINE, salarié – REVIVAL
- M. Benoît DEMOULIN, responsable QSE – REVIVAL

Étaient également présents

- M. Gaylord RENARD, service technique R&D - REVIVAL
- M. Benoît LEREVEREND, responsable implantation BE ANTEA

M. SINAGOGA procède à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour :

- composition du bureau
- approbation du compte-rendu de la réunion du 8 septembre 2023
- présentation du rapport d'activités 2023
- questions diverses

1 - Composition du bureau

Un nouvel arrêté portant composition et fonctionnement a été pris le 23 mai 2024 pour les 5 prochaines années. Il convient dès lors de désigner un nouveau membre de bureau pour chacun des collèges.

Dans la mesure où les membres de la CSS n'ont pas changé, il est proposé que les membres du bureau précédemment désignés soient reconduits. Les membres n'ayant pas d'observation, cette proposition est actée.

1 - Collège "Administration de l'Etat"	Le représentant de l'unité bi-départementale Calvados-Manche de la DREAL
2 - Collège "Élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernées"	Mme Florence BOUCHARD, maire de Castine-en-plaine
3 - Collège "Riverains d'installations classées pour laquelle la commission a été créée ou associations de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission a été créée"	M. Brahim BOUFROU, représentant l'association Rocquancourt Environnement et Urbanisme (AREU)
4 - Collège "Exploitants d'installations classées pour laquelle la commission a été créée ou organisme professionnels les représentants"	M. Thomas OBIN
5 - Collège "Salariés de l'installation classée pour laquelle la commission a été créée"	M. Christophe CHARLES

2 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 septembre 2023

En l'absence d'observation des membres présents, le compte-rendu de l'an dernier est approuvé.

3 - Présentation du rapport d'activités 2023 par l'exploitant

M. BOUFROU se dit satisfait des échanges entre l'AREU et l'entreprise. A défaut de plan particulier d'intervention (PPI) , il aimerait savoir ce qui sera mis en place en cas d'incident majeur à destination des populations

M. PALIX rappelle que le site relève du Seveso 3, ce qui s'est traduit par la mise en place d'un système de gestion de la sécurité, de la prescription d'études et notamment d'une étude de dangers. Celle-ci a démontré qu'il n'y avait pas de zone d'effet sortant du site ce qui induit que la mise en place d'un PPI ne se justifie pas. Aussi, en cas d'incendie, ce sont les dispositifs de gestion mis en place qui seront activés.

M. SINAGOGA confirme qu'en cas d'accident majeur, c'est la gestion de crise classique qui s'applique en collaboration avec les services de l'État et les collectivités territoriales, par le biais notamment du plan de secours communal.

M. PAGNY ajoute que le site fait l'objet d'astreintes environnementales depuis 2022 suite à l'incident Lubrizol.

Concernant l'inspection relative à la détection incendie, M. PALIX précise qu'il s'agissait d'une campagne régionale de contrôles des établissements classés, le retour d'expériences est en cours.

S'agissant de l'auto-surveillance des eaux pluviales, M. HORN s'interroge sur l'emplacement du rejet à la Laize, un rejet en amont de la station de traitement de l'eau sur l'Orne poserait question au regard de l'accumulation des métaux.

M. PAGNY indique que le rejet se fait après la STEP, juste avant le bourg de Fontenay le Marmion.

M. BOUFROU souhaiterait des réponses sur les dépassements en plomb pour comprendre les évolutions dans le temps.

M. PALIX indique que l'entreprise a pris des mesures pour comprendre les dépassements observés et a dû démontrer que les rejets liés à ses activités sont compatibles avec l'état du milieu récepteur. L'enjeu est aujourd'hui de fiabiliser le niveau de qualité des rejets.

En réponse à Mme ROUX, M. PAGNY confirme qu'il y a bien des disconnecteurs.

M. PAGNY fait état du projet de traitement des eaux pluviales pour 2024.

M. HORN demande si un pilote est mis en place.

M. PAGNY répond qu'à ce stade des essais en laboratoire sont conduits avec l'objectif d'abattre les concentrations en métaux des rejets. Ces essais visent à définir le mode de traitement le plus adapté.

M. RENARD explique que les concentrations prises en compte dans les modélisations sont majorantes et que de fait, il n'y a pas d'impact mesuré dans l'environnement.

M. RENARD expose le projet de valorisation jusqu'au stade lingot au moyen d'un four au gaz montant à une température de 600 à 900 °C dans le but d'obtenir un produit fini. Une 2^e ligne est prévue à terme avec un 2^e four.

Le Secrétaire général indique que des accompagnements financiers sont possibles pour l'installation de fours mixtes gaz / électrique.

M. HORN demande si l'eau est utilisée pour traiter les fumées.

M. RENARD répond par la négative et explique que les fumées sont aspirées, passent dans des filtres, le souffre est récupéré sous forme de sels utilisés dans les industries comme détergent. Cela permet des gains atmosphériques et sur les réactifs.

M. PAGNY précise qu'une demande d'autorisation environnementale est prévue en septembre 2024.

M. PALIX attire l'attention de l'exploitant sur le décret « LIV » à venir, a priori d'application en octobre qui va modifier les procédures d'instruction dont celle des demandes d'autorisation environnementale et impacter le process « amont » de la phase d'examen de recevabilité du dossier au regard de la complexité du projet et des enjeux en termes d'émissions atmosphériques et de risques chroniques. Un niveau de description très précis est demandé, des échanges sont en cours.

Le Secrétaire général invite à associer le SDIS le plus en amont possible.

M. BOUFROU souhaiterait faire transmettre aux membres de la CSS le suivi de l'élément plomb réalisé depuis 2002 par l'AREU. Il indique que l'association ne s'opposera pas au projet mais dans un souci constant de protection de l'environnement et des habitants, il sera vigilant sur les éventuelles conséquences du projet sur les rejets. Il convient de prendre le temps pour comprendre les process.

Mme ROUX rappelle que les travaux de recouvrement des terres souillées par des terres saines ont été réalisés et que des mesures ont été effectuées dans les habitations.

M. RENARD précise que des communications ont été faites sur les contributions de l'entreprise. Il n'a pas été démontré de corrélations entre l'activité et les teneurs en plomb. Des valeurs importantes ont été mesurées sur des terrains non concernés.

M. PALIX indique que de nouvelles mesures effectuées dans les habitations à la charge de REVIVAL permettront de vérifier que les travaux ont été bénéfiques.

Mme BOUCHARD, en réponse à M. BOUFROU, précise que malgré la campagne sanitaire incitant les habitants à faire des analyses de sang, la population n'a pas souhaité donner suite.

M. PAGNY ajoute que des réunions publiques organisées par Mme le Maire ont eu lieu avec la présence d'un médecin, la problématique sur le plomb a été exposée, les habitants ont été encouragés à faire des prises de sang. Malgré ces dispositions, la campagne n'a pas été suivie d'effet.

M. BOUFROU propose de travailler sur le plan régional santé environnement avec le GRAPE afin de servir de relais entre les habitants, les services de l'État et l'entreprise, pour la protection de la santé.

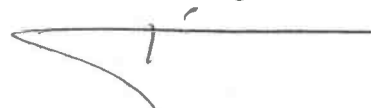
M. RENARD indique que la mise en service de la 2^e ligne est prévue en novembre 2026.

Le Secrétaire général suggère l'opportunité d'une réunion publique avant l'enquête publique à l'initiative de l'exploitant.

Mme Le Maire souhaite que le projet soit présenté aux élus en amont.

Les membres de la commission n'ayant plus de questions à poser, la séance est levée.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général



Stéphane SINAGOGA



COMMISSION DE SUIVI DE SITE

REVIVAL

ROCQUANCOURT – CASTINE EN PLAINE

19/06/2024

www.derichebourg.com



1. BILAN DES ACTIVITÉS DU SITE REVIVAL ROCQUANCOURT
 2. FAITS MARQUANTS / INCIDENTS
 3. ECHANGES ADMINISTRATION - ASSOCIATIONS
 4. AUTO SURVEILLANCE DU SITE
 5. MODIFICATIONS NOTABLES / PROJETS
- QUESTIONS DIVERSES / ECHANGES

www.derichebourg.com



Bilan des activités du site REVIVAL ROCQUANCOURT – CASTINE EN PLAINE

www.derichebourg.com



1

BILAN DES ACTIVITÉS DU SITE REVIVAL ROCQUANCOURT

Produits	Tonnage en 2022	Tonnage en 2023	Evolution des tonnages
Batteries	41 884	45 649	+
DEEE	15 248	14 200	-
RB Fraction Lourde	68 859	60 104	-
RB Fraction légère	27 114	45 810	+
Métaux non ferreux	6 659	6 301	-
Métaux ferreux (à cisailer)	27 082	20 999	-
Métaux ferreux (à broyer)	65 722	65 028	-
VHU	1 024	921	-
Papiers et cartons	17 524	13 265	-
Déchets inertes	692	531	-
Déchets banals en mélange	4 825	5 136	+
Déchets de matières plastiques	4 087	5 697	+
Déchets verts	402	366	-
Bois de récupération	1 435	1 691	+
CSR	6 871	9 645	+

Remarque : Peu d'évolution des quantités traitées en 2023 par rapport à 2022 / respect des seuils autorisés



Faits marquants / Incidents

www.derichebourg.com



Accidents industriels / Incidents mineurs déclarés :

- Le site REVIVAL n'a pas déclaré d'accidents industriels ou incidents mineurs depuis la dernière CSS du 8 septembre 2023 auprès de l'administration
- Poursuite des exercices avec le SDIS et l'administration
- 9 exercices internes en 2023 dont deux conjointement avec le SDIS
- Plusieurs exercices internes depuis janvier 2024 pour étendre le personnel fonctionnel (DOI / Chef d'intervention / Astreintes)

**Incendie dans
les locaux
administratifs**

**Evacuation de
personnes**



Echanges avec l'administration - Associations 2023/2024

www.derichebourg.com

**3**

ECHANGES AVEC L'ADMINISTRATION - ASSOCIATIONS 2023/2024



Principaux courrier reçus :

- 2023 01 11 – Arrêté préfectoral prescrivant la réalisation d'une tierce expertise de notre EDD
- 2023 05 11 – Courrier validant le tiers expert de notre EDD (EFECTIS)
- 2023 06 05 – Courrier sur mesures de restriction en période de sécheresse
- 2023 11 29 – Courrier de demandes de compléments sur dossier de réexamen MTD
- 2023 12 10 – Arrêté préfectoral dispensant la mise en place d'un PPI suite tierce expertise

Principaux courrier envoyés :

- 2023 02 15 – Courrier informant de la mise en place des carrés potagers (MED du 16 décembre 2021)
- 2023 03 16 – Courrier proposant un bureau d'étude pour réalisation de la tierce expertise
- 2023 05 10 – Courrier de proposition d'un nouveau tiers expert (EFECTIS)
- 2023 06 29 – Courrier sur les mesures de restriction en période de sécheresse
- 2023 06 29 – Courrier sur porter à connaissance broyeur mobile CSR
- 2023 07 13 – Courrier d'information AFM activité papiers cartons
- 2023 10 13 – Courrier rapport tiers expert
- 2023 12 01 – Courrier sur la surveillance des émissions diffuses du site

Divers :

- Mars 2023 – Visite du GIGN sur site par rapport au classement SEVESO / Risque intrusion



Une visite d'inspection a été réalisée le 13 mai 2023 par les services de la DREAL portant sur le respect des procédures/organisation de notre POI et de tester la robustesse de l'organisation mise en place par l'exploitant sur les périodes non exploitées (Visite inopinée).

=> Un courrier en réponses aux remarques émises a été envoyé le 17 mai 2023 et le 21 juillet 2023.

Une visite d'inspection a été réalisée le 06 juillet 2023 par les services de la DREAL portant sur le respect des prescriptions de notre arrêté préfectoral sur la gestion de l'eau et des effluents du site.

=> Un courrier en réponses aux remarques émises a été envoyé le 03/10/2023, le 15 décembre 2023 et 23 février 2024.

Une visite d'inspection a été réalisée le 21 novembre 2023 par les services de la DREAL qui s'inscrit dans le cadre de l'action régionale « Détection incendie ».

=> Un courrier en réponses aux remarques émises a été envoyé le 25/04/2024.



Echanges avec les riverains / Associations :

4 informations nous ont été portées à connaissance en 2023 par les associations / riverains :

- Une information en avril 2023 concernant le bruit en période nocturne (Bips / engins) par un riverain habitant Lorguichon + 1 personne association AREU

- Une information en mai 2023 concernant la fumée émise lors d'une opération de chalutage par un riverain habitant Lorguichon + 1 personne association AREU

- Une information en octobre 2023 concernant le bruit en période nocturne (Bips / Engins) par 1 personne association AREU

- Une information en décembre 2023 concernant le bruit en période diurne (Bips / Engins) par 1 personne association AREU

Toutes ces demandes ont fait l'objet d'actions en interne et de réponses/explications par l'exploitant.



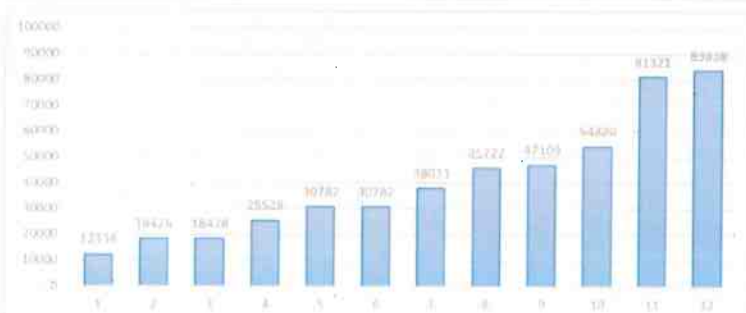
Auto-surveillance Environnementale

www.derichebourg.com



4

AUTO-SURVEILLANCE EAUX PLUVIALES



Cumul rejeté:
2023 : 83 838 m³

Commentaire :

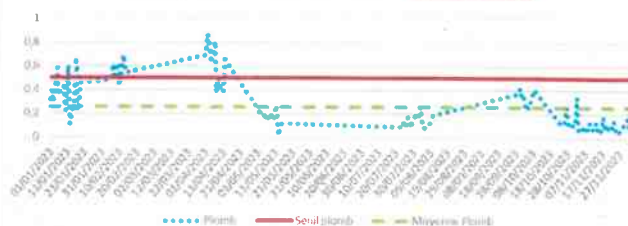
Analyses réalisées en 2023 :

- 125 analyses journalières
- 14 analyses hebdomadaires
- 4 analyses trimestrielles

Quelques dépassements en concentration instantanée sur 2023, principalement sur les paramètres suivants :

- Paramètres DBO5, DCO et MES (1)
- Paramètres Zn / Pb
- Aucuns dépassements depuis la mi-année

Surveillance Plomb en mg/L - Année 2023



Surveillance Zinc en mg/L - Année 2023



Surveillance de la Laize Amont Aval en 2024 => 6 Campagnes

Projet à venir en 2024/2025 (Page 26)



broyeur de métaux

Compte tenu de la directive IED,
le seuil a été revu à 10mg/Nm3
depuis le 17/08/2022



broyeur de batteries

Année 2023		Concentration	
Paramètre	NB d'analyses	Seuil mg/Nm3	Conformité rejet
Poussières totales	1	20	100%
Plomb et composés	1	0,3	100%

Année 2023		Concentration	
Paramètre	NB d'analyses	Seuil mg/Nm3	Conformité rejet
Poussières totales	1	5	100%
Plomb et composés	1	0,5	100%

Commentaires : Pas de dépassement observé sur les rejets du broyeur de métaux et broyeur de batteries sur 2023



Broyeur de métaux
Moyenne 2023 : 1,62 mg/m³

Aucun dépassement en 2023

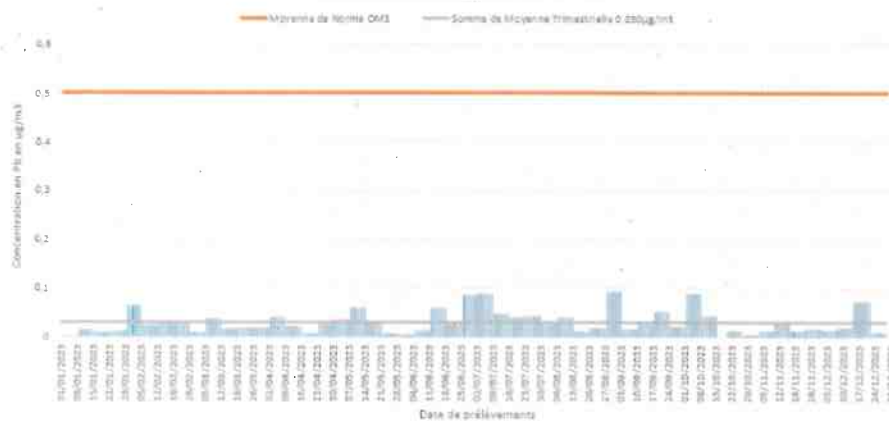


Broyeur de batteries
Moyenne 2023 : 0,084 mg/m³

Aucun dépassement en 2023

Représentation - Année 2023

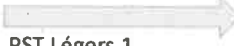
Mesures continues préleveur localisé à Lorguichon
Concentration du Plomb en µg/m³



2023

Taux de
conformité

100%


PST Légers 1

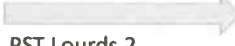
Année 2023		Concentration	
Paramètre	NB d'analyses	Seuil mg/Nm3	Conformité rejet
Poussières totales	2	5	100%
Plomb et composés	2	0,008	100%


PST Légers 2

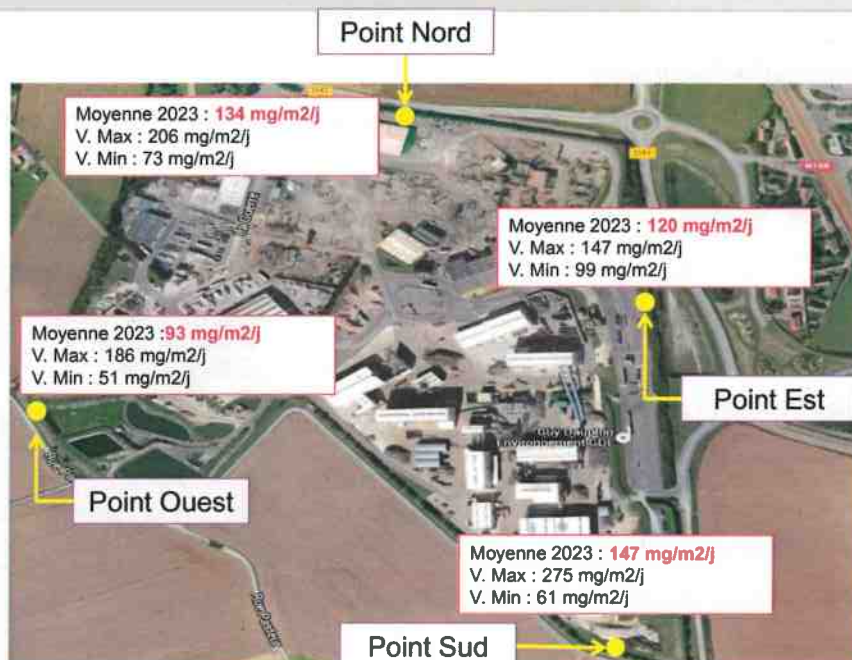
Année 2023		Concentration	
Paramètre	NB d'analyses	Seuil mg/Nm3	Conformité rejet
Poussières totales	2	5	100%
Plomb et composés	2	0,008	100%


PST Lourds 1

Année 2023		Concentration	
Paramètre	NB d'analyses	Seuil mg/Nm3	Conformité rejet
Poussières totales	2	5	100%
Plomb et composés	12	0,008	100%


PST Lourds 2

Année 2023		Concentration	
Paramètre	NB d'analyses	Seuil mg/Nm3	Conformité rejet
Poussières totales	2	5	100%
Plomb et composés	2	0,008	100%



Modifications durant l'année 2023 et projets envisagés :

- ❖ Optimisation de la production de CSR (Combustibles solides de récupération) issus du traitement des résidus de broyage
 - ❖ Essais soutenus avec les cimentiers
 - ❖ CSR à façon selon les besoins des exutoires
- ❖ Remplacement / Renouvellement des outils de production
 - ❖ Remplacement de la grue PEINER par une grue SERAM
 - ❖ Remplacement de la cisaille LINDEMANN par une cisaille COPEX
 - ❖ Système d'injection de mousses dans le caisson du broyeur
- ❖ Modification de l'alimentation du bâtiment ESR (Flottation)
 - ❖ Arrêt de l'alimentation par le réseau de ville / Alimentation avec de l'eau pluie
 - ❖ Economie d'environ 1 500m³ par mois

**Curage de la réserve incendie / Faible présence de boues :**



Projet de traitement des eaux pluviales

- ⇒ Phase de test auprès de 3 industriels / spécialistes
- ⇒ Lancement sur le deuxième semestre 2024
- ⇒ Objectif d'abattement sur les concentrations en métaux
- ⇒ Devenir acteur de l'amélioration de la qualité de l'eau de la Laize



LES OBJECTIFS DU PROJET FONDERIE/AFFINERIE

Projet d'intégration globale : finaliser la valorisation des batteries en allant jusqu'au **produit fini (lingot)**

Diminuer le part de transports

Rationaliser les transports ;

Transport d'un **produit fini** sorti du statut déchet

Renforcer le site de Rocquancourt dans son rôle de pôle innovant du recyclage

Pôle innovant Véhicule Hors d'Usage : aller le plus loin possible sur chaque étape des constituants d'un VHU (batterie, plastiques, câbles, métaux, etc.)

Anticiper et dépasser les futurs enjeux réglementaires (REP batterie, VHU, etc.) ;

Conserver une **solution de traitement** des batteries au plomb (Gisement de véhicules thermiques jusqu'en 2050)

Mettre en place une installation équipée des **Meilleures Technologies Disponibles**

Intégrer le site dans le territoire

Intégration dans le programme **Dynamique des Territoires d'industrie** (phase 2 pour la période 2023-2027)

LES AVANTAGES DU PROJET



Optimiser
la logistique

Finaliser le traitement sur place en évitant la reprise de matière

Aller jusqu'au **produit fini**, sorti du statut de déchet et non dispersible

⇒ Impact neutre trafic entrée /sortie mais **diminution** de la **distance parcourue**



Utiliser les
Meilleures
Technologies
Disponibles

1^{ère} installation en France qui sera équipée d'une unité de désulfurisation

Division par 2 de la quantité de déchets après fusion

Créer de
l'emploi

45 emplois locaux supplémentaires en phase 1 (tout profils)

⇒ Total de **80 emplois** supplémentaires à terme



DIMENSIONNEMENT



Capacité

	Capacité de production – lingots de plomb	Quantité de batteries correspondante	Budget
Phase n°1	20 000t	35 - 40 000t	25 M€
Phase n°2	40 000t	75 000t	10 M€

⇒ Pas d'augmentation de capacité de l'Arrêté Préfectoral actuel
⇒ Impact trafic neutre entrée /sortie

Infrastructure

Création d'une extension fermée d'environ 3000m² au **bâtiment actuel**

Ajout d'un process de désulfurisation dans le **bâtiment existant**

Traitement de rejets

Air – Aspiration et traitement complet de chaque étape du process

ATELIER BATTERIE : IMPLANTATION ACTUELLE

DERICHEBOURG

DERICHEBOURG
REVIVAL
Rocquancourt



ATELIER BATTERIE : IMPLANTATION PROJÉTÉE

DERICHEBOURG

DERICHEBOURG
REVIVAL
Rocquancourt



INSTALLATIONS PROJÉTÉES

DERICHE



Ligne de désulfurisation



Four rotatif



Ligne d'affinage



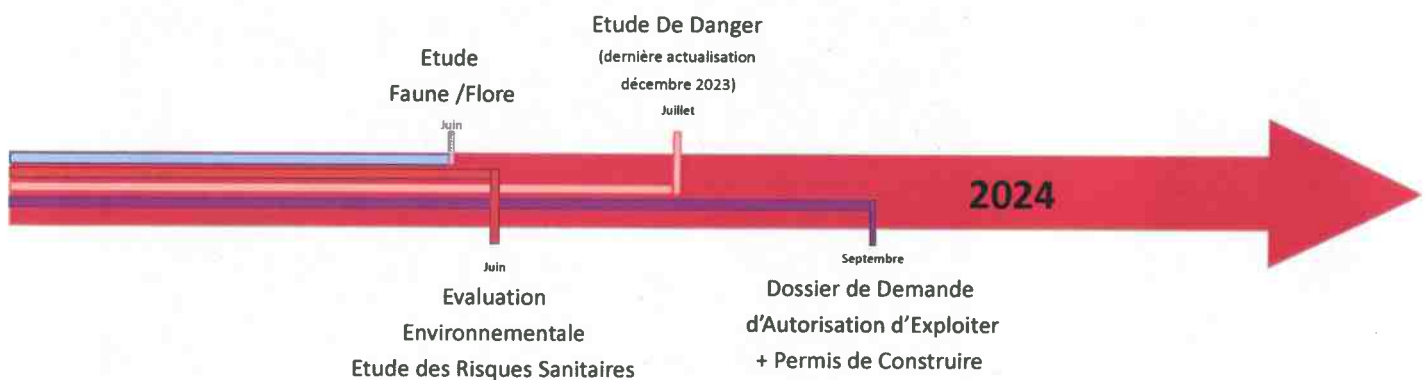
Ligne de mise en lingots



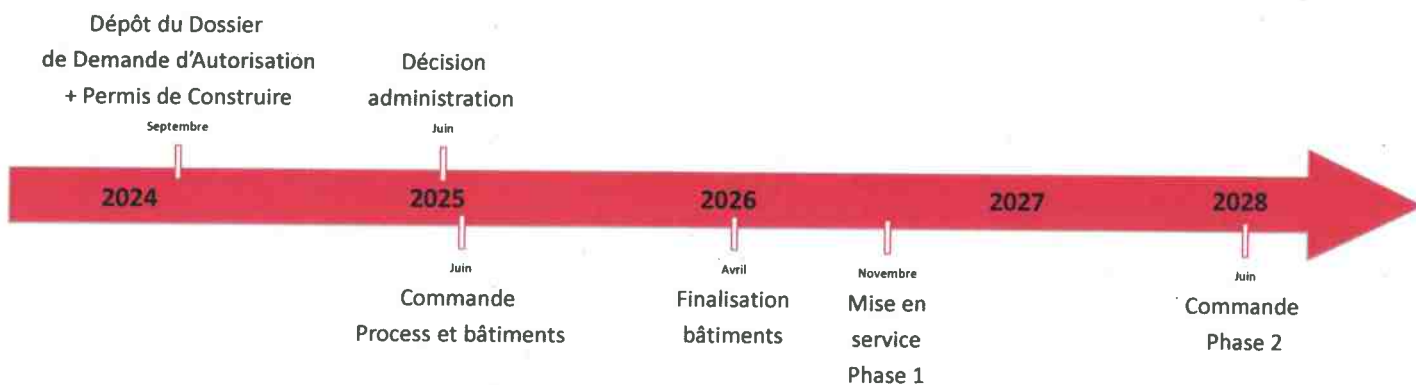
PLANNING PRÉVISIONNEL

DERICHEBOURG

Etude environnementale par Bureau d'Etude indépendant



PLANNING PRÉVISIONNEL GLOBAL



MERCI

AVEZ-VOUS
DES
QUESTIONS ?